

**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSENGER**

Le 31 juillet 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : 10<sup>e</sup> demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 – PHASE 2**

**Notre dossier : 312-00843**

**Dossier Régie : R-4018-2017**

---

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint les réponses d'Énergir à la demande de renseignements n° 4 de la Régie, soit la pièce GM-T, Document 15.

Énergir a également apporté quelques corrections aux réponses fournies aux questions 1.1 et 1.5 de la demande de renseignements n° 1 amendée de la FCEI. Énergir dépose donc une version révisée de la pièce GM-T, Document 3.

Par ailleurs, conformément au suivi requis par la Régie dans sa décision D-2018-096 (paragraphe 205) rendue dans le cadre du dossier du rapport annuel 2017 (R-4024-2017), Énergir dépose au présent dossier, sous la cote GM-N, Document 25, la preuve relative à l'examen du changement de méthodologie pour la détermination des coûts marginaux de prestation de services de long terme pour les rubriques « Saisie d'un nouveau contrat – comptes majeurs » et « Maintien de la clientèle – comptes majeurs ». Par conséquent, vous trouverez ci-joint l'original et quatorze exemplaires de la demande réamendée mentionnée en objet.

Enfin, Énergir dépose une liste révisée des pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mj

p. j.